



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-260

Séance publique du

21 juillet 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-49193-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation -
Informatique et RRH
Direction des Relations avec les
Associations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville apporte, chaque année, son soutien aux associations en attribuant des subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement, ou à encourager des opérations ponctuelles de la vie associative.

De même, en raison de leur rôle dans le maintien du lien social dans les quartiers, les Comités d'Animation et de Proximité (CAP) reçoivent chaque année de la Ville, un soutien financier.

Par ailleurs, une subvention complémentaire de fonctionnement est attribuée à l'association LES AMIS DU PLANETARIUM et fait l'objet d'un avenant n° 4 à la convention d'objectif n°2013-131 du 18 mars 2013, compte tenu des sommes déjà attribuées à cette structure pour 2014.

Une subvention de fonctionnement est également attribuée à l'AMICALE DES RETRAITES ACTIFS MUNICIPAUX AIXOIS (ARAMA) qui œuvre pour améliorer les conditions de vie des retraités municipaux.

Les tableaux ci-après comportent des renseignements sur les associations et leur objet, le montant global des subventions accordées en 2012 et 2013 par la délégation, le montant de la subvention proposée pour l'exercice 2014, ainsi que le projet d'utilisation de ces fonds.

Sachant que ces attributions ont été validées le 17 juin 2014, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

-ATTRIBUER des subventions de fonctionnement pour un montant de **8 450 €** aux associations dont la liste figure sur le tableau ci-dessous.

-DIRE que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6574, numéro d'opération 1676 qui présente les disponibilités suffisantes.

-ATTRIBUER des subventions exceptionnelles pour un montant de **3 500 €** aux associations dont la liste figure sur le tableau ci-dessous.

-DIRE que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6748, numéro d'opération 1667 qui présente les disponibilités suffisantes.

-ATTRIBUER des subventions de fonctionnement aux Comités d'Animation et de Proximité dont la liste figure sur le tableau ci-dessous, pour un montant de **28 000 €**.

-DIRE que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6574, numéro d'opération 1428, qui présente les disponibilités suffisantes.

-ADOPTER l'avenant n° 4 (à la convention n° 2013-131 du 18 mars 2013) à intervenir entre l'association LES AMIS DU PLANETARIUM et la Ville d'Aix-en-Provence

-AUTORISER Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué au Financement de la Vie Associative à signer cet avenant

-ATTRIBUER une subvention de fonctionnement pour un montant de 14 000 € à l'AMICALE DES RETRAITES ACTIFS MUNICIPAUX AIXOIS (ARAMA) figurant sur le tableau ci-dessous.

-DIRE que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 95025-6574, numéro d'opération 1426 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-260 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS RELEVANT DE LA DELEGATION
FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

N° Tiers	Nom de l'Association	Subvention		Conven-tion (ou Avenant)	Direction Gestionnaire		
		Type	Objet		Montants Attribués		Subvention Proposée
					Année N-2	Année N-1	Année 2014
9243	DECORES DU TRAVAIL D'AIX EN PROVENCE	Fonctionnement	Défendre la place du travail dans l'économie.	non	500 €	500 €	400 €
25443	AMICALE DES ANCIENS ET DES PERSONNELS DES LYCEES VAUVENARGUES	Fonctionnement	Maintenir des liens d'amitié et de solidarité.	non	250 €	300 €	250 €
21413	COMITE DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS DE PUYRICARD	Fonctionnement	Recherche des besoins communs aux associations	non	800 €	800 €	800 €
49958	GROUPE DES RANDONNEURS MERIDIONNAUX	Fonctionnement	Organisation et exécution de randonnées pédestres	non	400 €	400 €	200 €
60470	LES VIEUX VOLANTS	Fonctionnement	Concentrations, sorties, restauration de véhicules anciens.	non	600 €	600 €	600 €
25441	AMIS DU PLANETARIUM	Fonctionnement	Diffuser en milieu scolaire et auprès du public des théories scientifiques qui constituent l'astrologie, les sciences de la Terre...	Avenant n°4 (convention n° 2013-131 du 18/03/2013)	2000 €	0 €	1 000 €
45926	CLUB PYRAMIDE DE PROVENCE	Fonctionnement	Développer la pratique du jeu.	non	200 €	100 €	100 €
61429	ASSOC. RENCONTRES ET LOISIRS DES QUARTIERS SUD	Fonctionnement	Rencontres amicales, culturelles...	non	600 €	800 €	800 €
39293	LE NORATLAS DE PROVENCE	Fonctionnement	Conservation du patrimoine aéronautique national.	non	2 500 €	2 500 €	2 500 €
9194	AMICALE POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DANS LE PAYS D'AIX	Fonctionnement	Etablir des contacts fréquents entre les personnes s'intéressant à l'oeuvre de la transfusion sanguine.	non	750 €	750 €	500 €
35918	ASSOCIATION PHILATELIQUE DU PAYS D'AIX	Fonctionnement	Favoriser, développer et promouvoir la philatélie dans le pays d'Aix.	non	5 000 €	0 €	500 €
64897	ASSOCIATION DES PEMONTAIS DU PAYS D'AIX	Fonctionnement	Instaurer et favoriser les liens d'amitié entre les adhérents.	non	0 €	1 000 €	800€
Total par imputation budgétaire n°:92025-6574-1676							8 450 €

N° Tiers	Nom de l'Association	Subvention		Convention (ou Avenant)	Direction Gestionnaire		
		Type	Objet		Montants Attribués		Subvention Proposée
					Année N-2	Année N-1	Année N
29997	BRIDGE CLUB DU ROY RENE	Exceptionnelle	Organisation du 23 ème festival de bridge.	non	1 000 €	1 500 €	1 500 €
39617	ASSOCIATION CULTURELLE DES JUIFS DU PAPE	Exceptionnelle	Organisation du colloque Armand Lunel les 25 et 26 juin 2014	non	0 €	300 €	500 €
34929	AUTOMOBILE CLUB D'AIX EN PROVENCE	Exceptionnelle	Organisation des semaines de la sécurité routière du 6 au 18 octobre 2014.	non	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Total par imputation budgétaire n°92025-6748-1667							3 500 €

N° Tiers	Nom de l'Association	Subvention		Convention (ou Avenant)	Direction Gestionnaire		
		Type	Objet		Montants Attribués		Subvention Proposée
					Année N-2	Année N-1	Année N
60464	AIX OUEST EN FETES	Fonctionnement	Promouvoir toutes actions pouvant concourir à des activités de fêtes.	non	9 000 €	7 000 €	9 000 €
75379	DURANNE ANIMATION	Fonctionnement	Organiser des manifestations.	non	9 500 €	9 500 €	9 500 €
61832	LES MILLES ANIMATION	Fonctionnement	Organiser diverses manifestations.	non	0 €	2 000 €	9 500 €
Total / imputation budgétaire n°92025-6574-1428							28 000 €

N° Tiers	Nom de l'Association	Subvention		Convention ou Avenant	Direction Gestionnaire		
		Type	Objet		Montants attribués		Subvention proposée
					Année N-2	Année N-1	Année N
40170	AMICALE DES RETRAITES ACTIFS MUNICIPAUX AIXOIS (ARAMA)	Fonctionnement	Amélioration des conditions de vie des retraités municipaux aixois	non	14 000 €	14 000 €	14 000 €
Total/imputation budgétaire n° 92025-6574-1426							14 000 €

**AVENANT N°4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2013/2015
VOTEE PAR DELIBERATION N°2013-131 DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013**

Entre :

La Commune d'Aix en Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire en exercice, ou par délégation l' Adjoint délégué au Financement de la Vie Associative Madame Dominique AUGÉY, agissant en vertu de la délibération numéro 2014-..... du Conseil Municipal du 21 juillet 2014, ci-après désignée , "**La Ville**"
d'une part,

et,

L'Association "Les Amis du Planétarium", dont le siège social est situé Château Saint-Mitre, 7 rue des Robiniers à 13090 Aix en Provence, N°SIRET : 44849448400026, représentée par son Président en exercice, Monsieur MALBURET Philippe, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration, ci-après désignée "**l'Association**",
d'autre part,

PREAMBULE

La Ville d'Aix en Provence a, par délibération n°2013-131 du 18 mars 2013, adopté une convention pluriannuelle d'objectifs (2013-2015) établie avec l'Association, sur la base d'un montant annuel de 20 000 €.

L'objet social de l'Association est : " la diffusion, en milieu scolaire et auprès du public en général, des théories scientifiques qui constituent l'Astronomie, l'Astrophysique et les Sciences de la Terre, en utilisant comme outil pédagogique privilégié un planétarium fixe dont elle assure la direction, l'animation et la gestion"

Conformément à cet objet social, l'association met en oeuvre les différents projets ou actions

à savoir :

* En direction des scolaires (primaires et secondaires) :

Programmation de plusieurs séances pour chaque classe, en accord avec les enseignants concernés, suivant une progression préparée ensemble.

- Chaque séance comporte deux parties :

- Exposé du thème et illustration avec des maquettes

- Passage sous le dôme du planétarium (présentation du ciel du soir, illustration du thème à l'aide d'animations et de projections)

- Des ateliers pédagogiques sur certains thèmes peuvent aussi être proposés : réalisation d'une carte du ciel, réalisation d'un cadran solaire équatorial

- Expositions sur des thèmes scientifiques et techniques (le télégraphe Chappe en février 2013) avec la mise à disposition par l'Institut Pythéas de leurs expositions

- Conférences commentées par des experts

* En directions du public des centres sociaux et associations socio-éducatives :

Plusieurs séances d'initiation à l'astronomie sont proposées aux enfants et aux familles.

- Visite du public au planétarium fixe du Parc Saint Mitre (enfants et familles)

- Déplacement du planétarium mobile dans les structures de proximité (enfants et parents)

- Ateliers pédagogiques

Par la convention, elle s'engage à réaliser au travers de ces actions les objectifs suivants :

- Promouvoir les filières d'excellence au travers de la culture scientifique et technique pour tous en allant au devant des publics,

- Encourager les vocations et l'appétence pour les sciences et les techniques chez les jeunes de l'ensemble du territoire régional et notamment des quartiers prioritaires de la politique de la Ville
- Favoriser l'égalité des chances et la réussite scolaire et l'accès aux activités éducatives de qualité

La Ville d'Aix en Provence a également :

- par délibération n°2013-791 du 17 décembre 2013, adopté un avenant n°2, attribuant pour 2014, une subvention de 5 000 € pour le projet "activités scientifiques"
- par délibération n° 2014-169 du 23 juin 2014, adopté un avenant n°3, attribuant pour 2014 une subvention d'investissement de 20 000 € pour "l'acquisition d'un nouveau planétarium"

Il convient à ce jour d'attribuer à l'association une subvention complémentaire de fonctionnement de 1 000 €, portant ainsi le montant global de la subvention, pour 2014, à 46 000 €.

Article 1

L'article IV de la convention, intitulé "Moyens accordés par la Commune - subvention -détermination du montant", est modifié ainsi que suit :

"Le montant annuel de ce concours financier est fixé, pour l'année 2014, à 46 000 €"

Le montant de la subvention de fonctionnement complémentaire de 1 000 € sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal, la signature et la notification du présent avenant.

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établies entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville
(date et signature)

Pour l'Association
(cachet et signature)